



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Cinquième Commission

Points 134 et 130 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Enquête sur les conditions et les circonstances
de la mort tragique de Dag Hammarskjöld
et des personnes qui l'accompagnaient

Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.25

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Demande formulée dans le projet de résolution

1. Au paragraphe 1 du projet de résolution A/71/L.25, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de nommer une éminente personnalité chargée d'examiner d'éventuels éléments d'information nouveaux, notamment ceux émanant d'États Membres, et d'en évaluer la valeur probante, de déterminer la portée à donner à toute nouvelle enquête et, si possible, de tirer des conclusions des enquêtes déjà effectuées.

II. Rapport entre la demande formulée et le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

2. Les activités visées dans le projet de résolution relèvent du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 1)].



III. Activités prévues pour donner suite à la demande formulée

3. En application du paragraphe 1 du projet de résolution, le Secrétaire général désignerait une éminente personnalité chargée d'examiner d'éventuels éléments d'information nouveaux, d'en évaluer la valeur probante et de recommander les mesures à prendre. Les tâches de l'éminente personnalité seraient les suivantes :

a) Examiner le rapport de la Commission de juristes chargée d'enquêter sur la mort de Dag Hammarskjöld (voir A/68/800) et les informations sur lesquelles elle s'est fondée dans son rapport, ainsi que tout dossier et information pertinents communiqués par les États Membres;

b) Examiner le rapport du groupe d'experts indépendants concernant l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (voir A/70/132) et les informations sur lesquelles il s'est fondé dans son rapport, ainsi que toute information communiquée ultérieurement par des États Membres et des particuliers, comme indiqué dans la note du Secrétaire général en date du 17 août 2016 (A/70/1017);

c) Si nécessaire, entendre des témoins, y compris des experts;

d) Établir un rapport contenant :

i) Un résumé des éventuelles conclusions relatives aux nouvelles informations obtenues depuis la conclusion des travaux du groupe d'experts indépendants;

ii) Une évaluation de la valeur probante de ces nouvelles informations afin de déterminer la ou les causes de l'accident et d'en attribuer la responsabilité à une personne ou une entité;

iii) Si l'éminente personnalité le juge nécessaire, les déclarations des témoins entendus et les nouvelles informations obtenues, en annexe;

iv) Une détermination de la portée à donner à toute nouvelle enquête ou, si l'éminente personnalité estime qu'une telle enquête n'est pas opportune, les conclusions tirées des enquêtes déjà effectuées.

IV. Incidences financières des propositions

4. Des ressources supplémentaires non renouvelables d'un montant de 329 300 dollars seraient à prévoir au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 pour financer les dépenses suivantes : a) personnel temporaire (autre que pour les réunions) : une éminente personnalité (sous-secrétaire général) et un fonctionnaire chargé des programmes et des rapports (P-4) pour une durée de six mois chacun; b) consultants : mobilisation de compétences spécialisées (expertise et analyse de documents); c) frais de voyage; d) autres frais de fonctionnement. Ces dépenses supplémentaires sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2017</i>
Chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : 1 SSG et 1 P-4 (six mois chacun)	233 800
Consultants	30 200
Voyages	57 200
Services contractuels	3 500
Frais généraux de fonctionnement	4 100
Fournitures et accessoires	500
Total (chapitre 1)	329 300

V. Possibilité de financement au moyen des crédits déjà ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017

5. Le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ne prévoit aucun crédit pour l'exécution des activités demandées au paragraphe 1 du projet de résolution. Il n'est pas possible de trouver dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits additionnels d'un montant de 329 300 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017.

VI. Fonds de réserve

6. Selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants.

VII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

7. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/71/L.25, des dépenses supplémentaires d'un montant de 329 300 dollars pour 2017 seraient à inscrire au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. L'ouverture d'un crédit supplémentaire de 329 300 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, devrait donc être approuvée par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2016-2017. Il faudrait en outre inscrire au chapitre 36 (Contributions du personnel) un crédit de 29 400 dollars, lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.